

PROVINCE DE QUÉBEC41^E LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 16 JUIN 2017

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 16 juin 2017

Aujourd'hui, à quinze heures trente minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 113 Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements
- n^o 122 Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs
- n^o 132 Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques
- n^o 138 Loi modifiant le Code de procédure pénale et la Loi sur les tribunaux judiciaires afin de favoriser l'accès à la justice et la réduction des délais en matière criminelle et pénale
- n^o 226 Loi concernant La Société des éleveurs de porcs du Québec
- n^o 228 Loi concernant la copropriété Le 221 St-Sacrement
- n^o 229 Loi concernant certaines aliénations relatives à l'édifice de la Unity Building

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.